

## Le club partenaire

---

Riche de plus de 700 licenciés en 2025 (plus de 1000 avec l'ACVS), le club Entente Athlétique Villefranche, évolue à tous les niveaux de compétition avec un label de qualité Nationale (niveau 4). En 2024, 3 titres de Champions d'Europe Master, 7 podiums aux championnats de France dont 3 titres de Champions de France (la moitié issue de la section), 33 participations individuelles aux championnats de France (piste, cross, route).  
20 podiums de niveau Interrégional dont 7 titres, 25 podiums Rhône-Alpes dont 6 titres, 47 podiums aux championnats du Rhône dont 14 titres.  
4 Entraîneurs professionnels et 17 entraîneurs fédéraux.

## La formation

---

- Un entraîneur d'état et 3 entraîneurs fédéraux assurent les séances d'entraînement. L'enseignement dispensé est conforme aux directives de la FFA.
- Le lycée s'engage à libérer les élèves le mardi, le mercredi et le jeudi de 16h à 18h pour assister à leurs entraînements. Une quatrième plage horaire est proposée en fonction des contraintes d'emploi du temps.
- La licence UNSS et la licence fédérale sont obligatoires.
- L'élève s'engage à participer aux compétitions organisées par la fédération et l'association sportive du lycée.
- La participation aux séances d'athlétisme peut être suspendue si le travail et/ou les résultats scolaires sont insuffisants.

## Le recrutement

---

- Les dossiers de candidatures seront téléchargeables à compter du **lundi 17 mars** sur le site du lycée Louis ARMAND.
- Les dossiers scolaires sont étudiés par le chef d'établissement, qui transmet ensuite au club la liste des élèves retenus pour les tests sportifs.
- L'EAV organise au mois d'avril, des tests d'évaluation du niveau de pratique des candidats, ou prend en compte le niveau sportif sur des résultats officiels de la FFA ou de l'UNSS (niveau minimal « départemental 2 » du barème FFA).
- Si les résultats aux deux tests sont positifs l'élève recevra une lettre de d'admissibilité provisoire.
- L'admission définitive en section sportive est validée au moment de l'affectation par l'inspection académique (résultat affelnet fin juin).

## Le transport

---

Les trajets sont organisés et financés par le lycée. Durant ces trajets les élèves sont placés sous la responsabilité du lycée. S'ils n'utilisent pas, après autorisation, ce moyen de transport, les élèves mineurs sont placés sous la responsabilité de leurs responsables légaux, les élèves majeurs sont placés sous leur propre responsabilité. Le Club organise le transport retour pour les internes du Lycée les Mardi et Jeudi.

## Le suivi médical

---

Un certificat d'aptitude et un électrocardiogramme, établis par un médecin du sport choisi par la famille, devront être fournis lors de l'**inscription définitive** au lycée Louis ARMAND début juillet. Il devra être daté de moins de 3 mois à la date de la rentrée. Une copie sera remise au club par l'élève début septembre.

## Les contacts

---

**Lycée Louis Armand**  
507, avenue du Beaujolais CS 60402 GLEIZE  
69651 Villefranche sur Saône Cedex  
Téléphone : 04 74 02 30 00  
Site Internet : <http://lyc-louis-armandvillefranche.elycée.rhonealpes.fr>  
Mail : [section-sportive.0691644m@ac-lyon.fr](mailto:section-sportive.0691644m@ac-lyon.fr)  
**Responsable sportif de la section** : Mme Isabelle ZOUDE

**Entente Athlétique Villefranche**  
Tel/répondeur : 04 74 62 94 14  
Site Internet : <http://athle-acvs.fr>  
Mail : [athle.acvs@free.fr](mailto:athle.acvs@free.fr)  
**Responsable** : M. Philippe Lavieille  
Tel : 06 63 37 20 03  
Mail : [philippe.lavieille@athle-acvs.fr](mailto:philippe.lavieille@athle-acvs.fr)